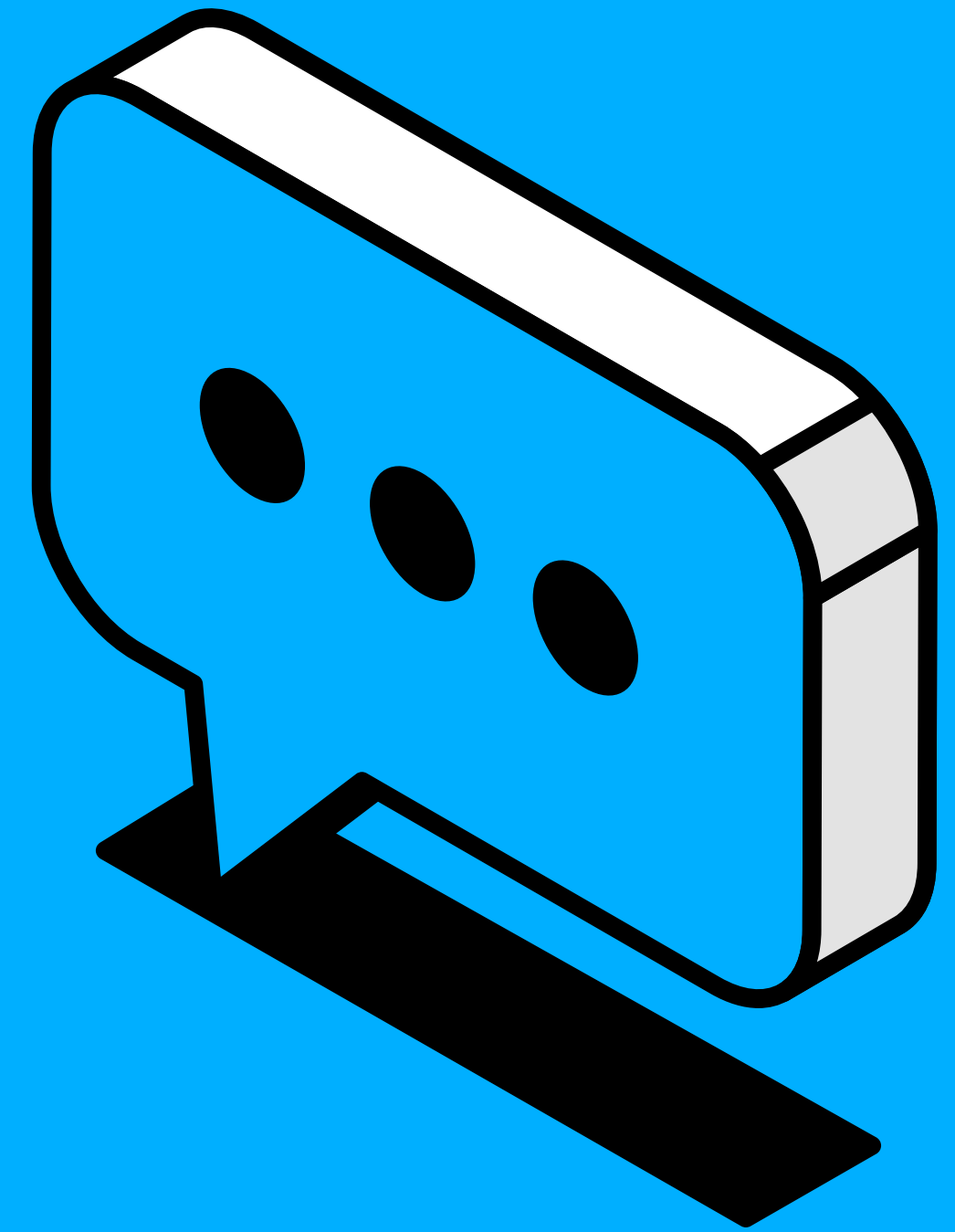


osmo ✦ energie

# Osmo apporte une nouvelle énergie à la SCPI



Ce document est une communication à caractère publicitaire. L'investissement en parts de société civile de placement immobilier présente des risques, notamment de liquidité et de perte en capital. La durée de placement recommandée d'Osmo Energie est de 10 ans.

# Risques et avertissements

Investir dans des parts de société civile de placement immobilier présente des risques. Nous vous invitons à consulter la note d'information avant de prendre votre décision.

**Risque de perte en capital :** La Société Civile de Placement Immobilier n'offre aucune garantie de protection en capital. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Les investisseurs ne devraient pas réaliser un investissement dans la SCPI s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

**Risque lié au marché immobilier :** Les investissements réalisés par la SCPI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. De très nombreux facteurs (liés de façon générale à l'économie ou plus particulièrement au marché immobilier) peuvent avoir un impact

négalif sur la valeur des actifs immobiliers détenus par la SCPI. Dans ce cadre, en cas de baisse du marché, la valeur de réalisation de la SCPI peut baisser. Ainsi, aucune assurance ne peut donc être donnée quant à la performance des actifs Immobiliers détenus par la SCPI.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion appliqué à la SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des immeubles. Il existe un risque que la SCPI ne soit pas investie, directement ou indirectement, à tout moment sur les marchés ou les immeubles les plus performants. La performance de la SCPI peut être inférieure à l'objectif de

gestion. L'évolution de la valeur de réalisation de la SCPI peut avoir une performance négative.

**Risque de liquidité :** Le risque de liquidité correspond à la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts. Il est rappelé que la SCPI ne garantit pas la revente des parts. La revente des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre de la variabilité du capital. D'une façon générale, il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit s'envisager sur une durée longue. La durée de placement recommandée est fixée à au moins dix ans.

**Risque lié à l'endettement :** La SCPI peut avoir recours à l'endettement pour le finan-

cement de certains de ses investissements. Les fluctuations du marché immobilier peuvent réduire de façon importante la capacité de remboursement de la dette, et les fluctuations du marché du crédit peuvent réduire les sources de financement et augmenter de façon sensible le coût de ce financement. L'effet de levier a pour effet d'augmenter la capacité d'investissement de la SCPI mais également les risques de perte, pouvant entraîner une baisse de la valeur de réalisation de la SCPI.

**Risque de durabilité :** Le risque de durabilité est un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet né-

gatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement. Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut affecter d'autres risques. Les risques de durabilité peuvent entraîner une détérioration du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent. Si les risques de durabilité n'ont pas déjà été anticipés et pris en compte dans les évaluations des investissements, ils peuvent avoir un impact négatif sur le prix de marché attendu/estimé et/ou la liquidité de l'investissement et donc sur le rendement de la SCPI.

# Risques et avertissements

Investir dans des parts de société civile de placement immobilier présente des risques. Nous vous invitons à consulter la note d'information avant de prendre votre décision.

**Risque lié à l'évolution des sociétés non-cotées :** Les investissements de la SCPI peuvent être réalisés en partie en titres de participations de sociétés non cotées. En cas de baisse de la valeur de ces participations, la valeur de réalisation de la SCPI peut baisser.

**Risque de taux :** Malgré une politique de couverture du risque de taux, la SCPI peut demeurer exposée aux fluctuations des taux d'intérêts, à la hausse comme à la baisse ; la dette bancaire pouvant être conclue à taux variable. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts, au cas où ce risque ne serait pas intégralement couvert, entraînerait une hausse de coût du service de la dette et réduirait les résultats de la SCPI. Une forte progression du coût de la dette pourrait générer un impact négatif du levier financier

et entraîner une baisse de la valeur de réalisation de la SCPI.

**Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les actifs financiers) ou des locataires, des promoteurs, des administrateurs de biens et leurs garants (pour les actifs immobiliers) conduisant à un défaut de paiement. Il peut entraîner une baisse de rendement et/ou une baisse de la valeur de réalisation de la SCPI.

**Risques de conflits d'intérêts :** Un risque de conflit d'intérêts pourrait résulter d'une situation dans laquelle un actif identifié par la société de gestion correspondrait à la stratégie de la SCPI et d'un autre fonds d'investissement ou portefeuille géré ou conseillé par la société

de gestion. Ce risque est limité par la vérification des critères d'allocation aux différents fonds d'investissement présentés dans le processus d'investissement. Un risque de conflit d'intérêts pourrait également résulter du recours à des prestataires liés à la société de gestion, notamment pour les prestations de services immobiliers, le risque étant que la société de gestion privilégie ces entités sans que cela ne soit justifié par des critères objectifs.

**Ceci est une communication publicitaire :** Veuillez-vous référer à la note d'information de la SCPI ainsi qu'au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

## Mata Capital IM : real estate by real people\*

Mata Capital IM est une société de gestion immobilière indépendante agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financier) depuis le 28 septembre 2016 sous le numéro GP-1600024.

Elle a été créée en 2015 et gère actuellement plus de 2 milliards d'euros d'actifs immobiliers.

La Société de Gestion rappelle que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Historiquement spécialisée dans la gestion de fonds immobiliers pour le compte d'investisseurs institutionnels, Mata Capital IM structure depuis 2020 des fonds à destination du grand public.

Forte de cette expérience, Mata Capital IM décide d'étoffer son offre en lançant sa 1ère SCPI, [Osmo Energie](#).

Source : Mata Capital IM

\* real estate by real people = l'immobilier de la vraie vie

\*\* valeur réévaluée des actifs immobiliers gérés

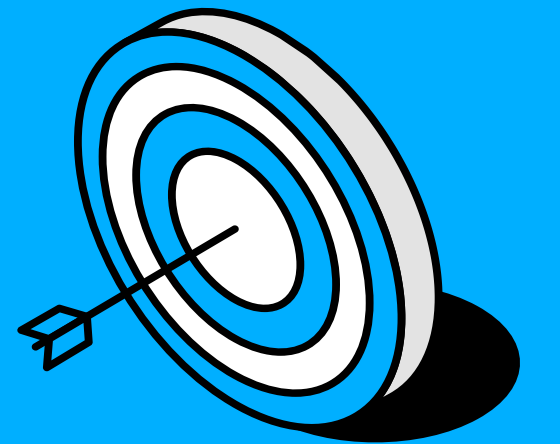
# 2 Milliards €

d'encours sous gestion\*\*



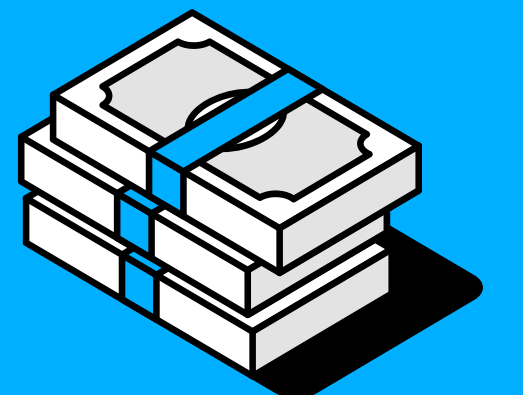
# 18

professionnels de l'immobilier,  
de la finance et de l'épargne



# 300 Millions €

investis par plus de 4 500  
souscripteurs via des  
contrats d'assurance vie





# Une équipe dédiée\* au service de votre épargne



\*L'équipe peut être amenée à évoluer durant la vie de la SCPI.



# Une performance financière ambitieuse :

Un objectif de TRI de 5,50% sur la durée de détention recommandée et un objectif de distribution de 6% annuel\*

Osmo Energie apporte une réponse positive aux enjeux actuels :



Des opportunités à saisir à prix décoté dans un nouveau cycle immobilier\*\*



Une solution de complément de revenu en période d'inflation\*\*



Un produit d'épargne long terme\*\*

Osmo Energie déploie une stratégie immobilière axée sur la sobriété énergétique pour créer de la valeur :



Un objectif de TRI de 5,50% sur la durée de détention recommandée et un objectif de distribution de 6% annuel\*



Un objectif de stabilité des revenus et de valorisation du patrimoine immobilier\*



Une fiscalité potentiellement plus avantageuse\*\*\* grâce à des investissements dans plusieurs pays européens

\* Estimation non garantie de la performance future calculée par Mata Capital IM à partir des données relatives aux conditions actuelles de marché. Elle ne constitue donc pas un indicateur exact, ni une promesse de résultat.

Distribution non garantie. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez votre investissement. Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme, qui comporte des risques, notamment de perte de capital, d'illiquidité et liés aux marchés de l'immobilier.

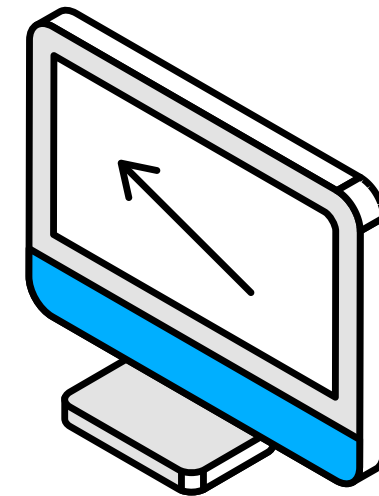
\*\* Les éléments présentés ci-dessus reflètent uniquement les opinions de la société de gestion sur les piliers de développement qu'elle identifie pour le fonds Osmo Energie. Ces objectifs sont non garantis.

\*\*\* La fiscalité applicable dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Mata Capital IM invite les souscripteurs potentiels à prendre attache auprès de son conseil préalablement à sa souscription dans le fonds.

# Une épargne accessible et 100% digitale :

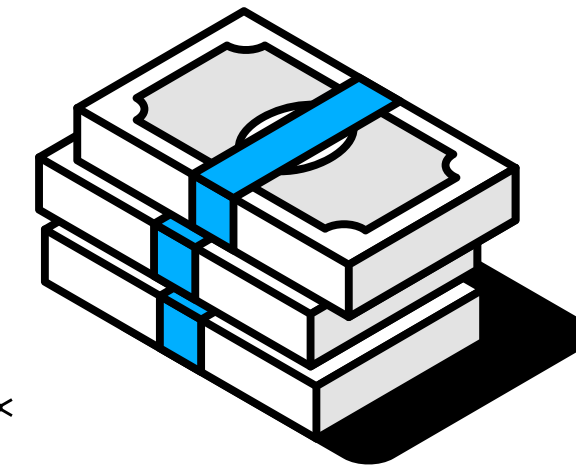
Fluide, facile, Osmo apporte une nouvelle énergie à la SCPI

Souscription et suivi  
100% digital

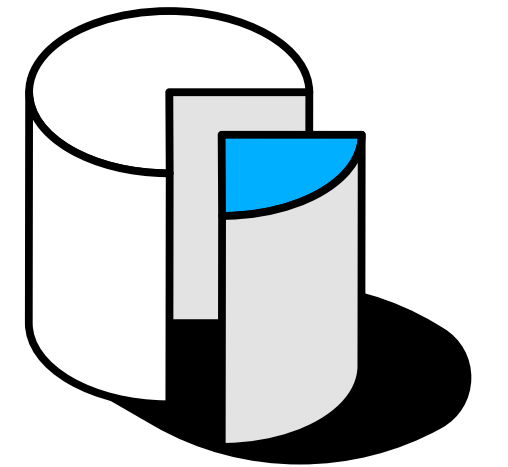


Accessible à partir de  
300€ pour une première  
souscription

Sauf pour les investis-  
seurs dits “sponsors”  
pour lesquels le prix  
de la part est de 270€\*

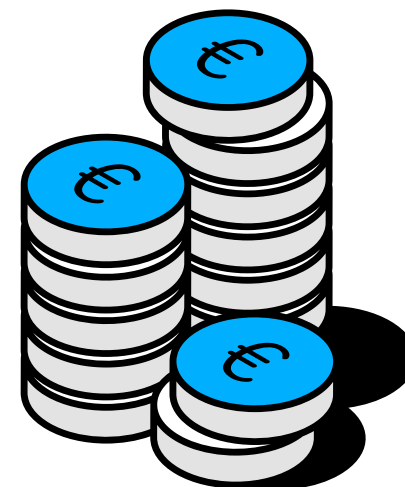


Accessible via le  
démembrement  
de propriété  
(nue-propriété/  
usufruit)

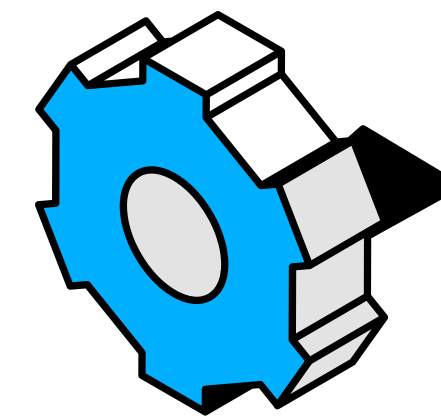


Dividendes potentiels  
versés mensuellement

Préalablement soumis à  
l'approbation des associés  
en Assemblée Générale



Réinvestissement des  
dividendes possibles

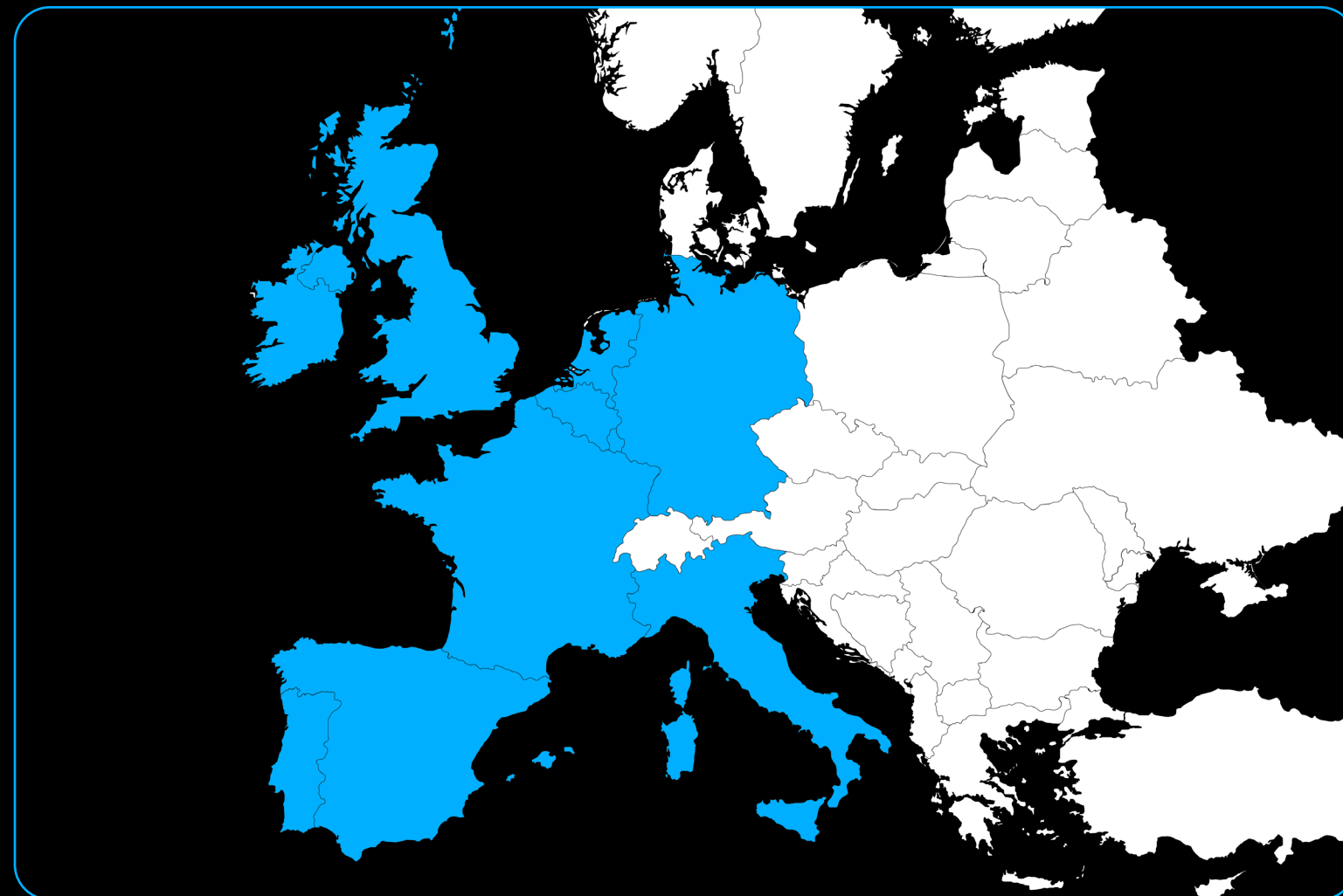


\* Les sponsors sont les investisseurs souscrivant avant le 31 mai 2024 dans une limite de 19 170 000 euros.

## ❖ Une diversification géographique :

En France, en Europe (Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Irlande, UK, Portugal...)

Cela permet de capitaliser sur le dynamisme et l'hétérogénéité du marché européen, notamment d'un point de vue fiscal.



## ❖ Une diversification immobilière :

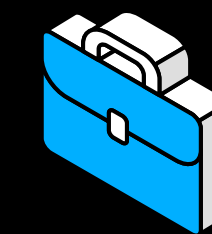
Commerces



Locaux d'activités



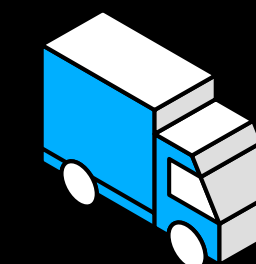
Bureaux



Écoles



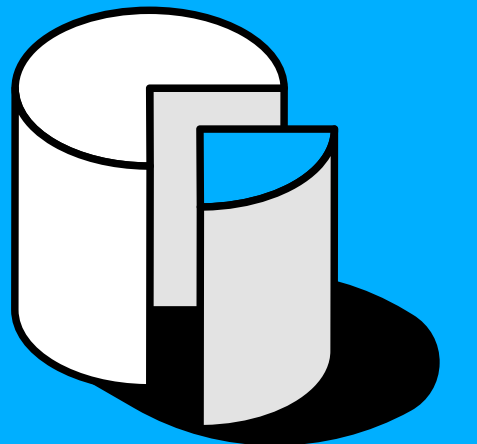
Logistique



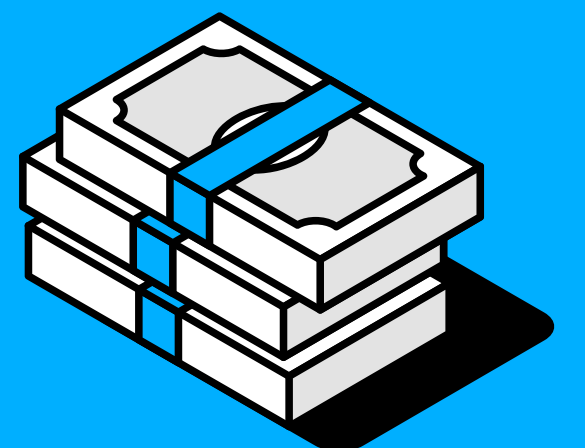
## ❖ Une gestion prudente :

Un recours à la dette limité (30% de dette cible, pouvant aller jusqu'à 40% maximum)

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale



Une taille unitaire des investissements réduite (inférieure à 25M€)





# 5 raisons d'investir dans Osmo Energie

Profiter d'un  
momentum de  
marché idéal

Selon la société de gestion

Donner du sens  
à son épargne

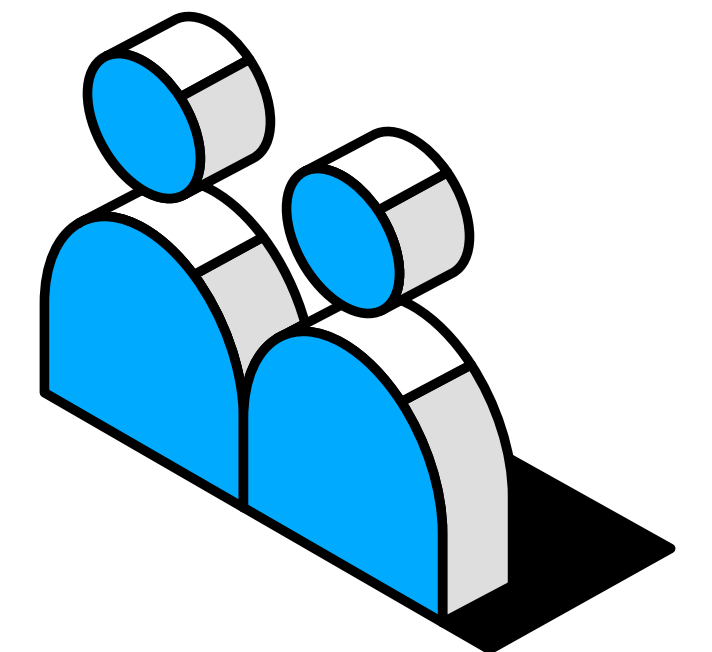
Générer un  
complément  
de revenu  
potentiel à  
long terme

Revenu non garanti

Investir en  
Europe

Grâce à la diversification  
géographique du patrimoine  
immobilier

S'appuyer sur  
le savoir-faire  
d'experts de  
l'immobilier et  
de l'épargne





# Osmo Energie en quelques chiffres

Un objectif de TRI de 5,50% sur la durée de détention recommandée et un objectif de distribution de 6% annuel

Estimation non garantie de la performance future calculée par Mata Capital IM à partir des données relatives aux conditions actuelles de marché. Elle ne constitue donc pas un indicateur exact, ni une promesse de résultat.

Distribution non garantie.

Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez votre investissement.

Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme, qui comporte des risques, notamment de perte de capital, d'illiquidité et liés aux marchés de l'immobilier.

Délai de jouissance :

**5 mois**

Un parcours

**100%**

digital

Un objectif de

**50%**

ou plus d'investissement européen

Accessible dès

**300€**

Sauf pour les investisseurs dits "sponsors" pour lesquels le prix de la part est de 270€.



# Une stratégie immobilière **responsable**, entre durabilité et rentabilité.

Afin de mutualiser les risques et de viser une distribution de revenus régulière, Osmo Energie souhaite associer une diversification typologique et géographique du patrimoine immobilier à une gestion prudente. Osmo Energie poursuit un objectif d'investissement responsable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088.

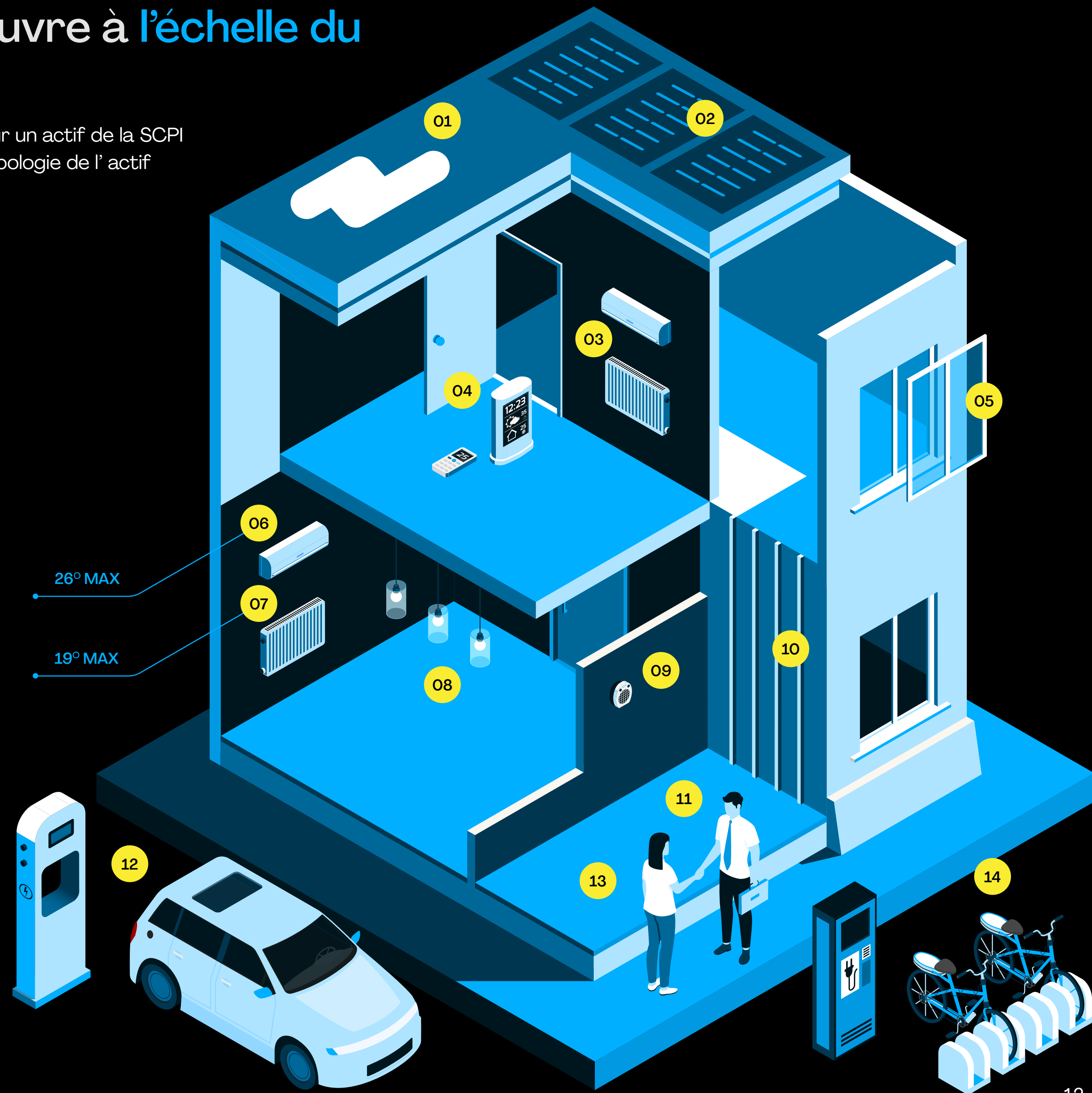
Ceci reflète uniquement l'opinion de la société de gestion.



# Quelles actions pourraient être mises en oeuvre à l'échelle du patrimoine?

Ces actions sont présentées à titre d'exemple. Le déploiement d'une ou plusieurs de ces mesures sur un actif de la SCPI n'est pas garanti. Il relève de la discrétion de la société de gestion et dépendra notamment de la typologie de l'actif concerné, de sa situation technique et de son environnement

- 01** Peinture blanche réfléchissante sur les toîts
- 02** Panneaux solaires : en toitures et/ou en ombrières photovoltaïques
- 03** Arrêt du chauffage, de la climatisation et de la ventilation en période d'inutilisation
- 04** Système de gestion, de pilotage et d'optimisation des équipements installés : éclairage, chauffage, ventilation, climatisation, etc.
- 05** Double ou triple vitrage
- 06** Climatisation à 26° max
- 07** Chauffage à 19° max
- 08** Remplacement des luminaires par des ampoules leds
- 09** Détecteurs de présence
- 10** Isolation des murs et de la toiture
- 11** Sensibilisation des locataires aux éco-gestes
- 12** Station de recharge électrique
- 13** Fournisseur d'énergie 100% verte et française
- 14** Parking vélo + bornes de recharge de vélo



# Termes & Conditions / Mentions légales

## Structure de frais

Commission de souscription : 12% TTC du montant de souscription.

---

Commission d'acquisition : 1,20% TTC de la valeur hors droits des actifs immobiliers achetés.

---

Commission de gestion : 10,80% TTC des loyers hors taxes et hors charges.

---

Commission de cession : 1,20% TTC du prix de vente hors droits de l'actif immobilier cédé, uniquement en cas de plus value réalisée.

---

Montant minimum de souscription : une (1) part, soit 300 euros\*.

---

Délais de jouissance des parts : 5 mois.

---

Durée de placement recommandée : 10 ans.

---

TRI cible non garanti : 5,50% sur la durée de placement recommandée (10 ans).

---

Taux de distribution cible non garanti : 6% par an.

Estimation non garantie de la performance future calculée par Mata Capital IM à partir des données relatives aux conditions actuelles de marché. Elle ne constitue donc pas un indicateur exact, ni une promesse de résultat. Distribution non garantie. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez votre investissement. Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme, qui comporte des risques, notamment de perte de capital, d'illiquidité et liés aux marchés de l'immobilier.

\* Sauf pour les investisseurs dits "sponsors" pour lesquels le prix de la part est de 270€.

## Mentions légales & Contact

Mentions légales SCPI : Osmo Energie, Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, RCS Paris 982 344 137, ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'information n° 24-04 en date du 12 mars 2024.

---

Les statuts, la note d'information et le document d'information clés sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou ses distributeurs habilités et sur le site internet [osmo-energie.com](https://osmo-energie.com).

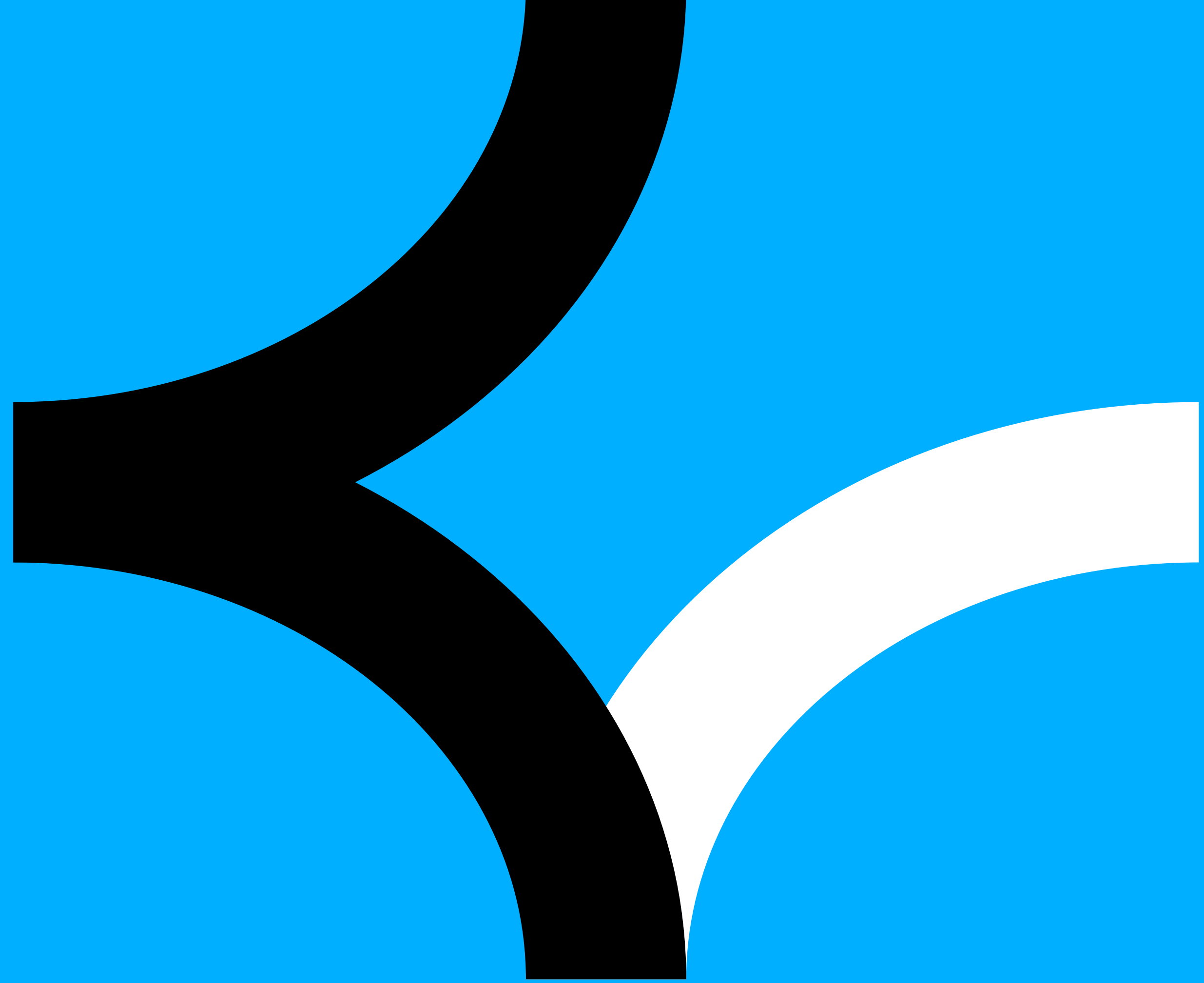
---

Mentions légales Mata Capital IM : Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/09/2016 sous le n° GP-16000024, Société par Actions Simplifiées, au capital de 150 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 170 148.

---

[contact@matacapital.com](mailto:contact@matacapital.com)





osmo ✦ energie